



Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi

~ CAFOB ~

B.P. 561 Bujumbura * Tél. : 22217758 * 22218409 * E-mail : cafob.cafob1@yahoo.fr

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DES AVOCAT(E)S EN CHARGE DE L'ASSISTANCE JUDICIAIRE DES VICTIMES DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

I. Contexte et justification du recrutement

Les violences basées sur le genre constituent une violation flagrante des droits de l'homme et sont liées à la problématique genre car elles prennent racine dans les traditions et dans certaines pratiques culturelles. Elles sont commises en temps de guerre comme en temps de paix et affectent non seulement la victime, mais aussi son entourage.

Pour faire face à ce phénomène, le Gouvernement du Burundi a réalisé des efforts appréciables pour promouvoir l'égalité des genres et assurer la promotion des droits des femmes. Il s'agit notamment de la mise en place d'une loi de 2016 sur la prévention, la répression et la protection contre les VBG, la mise en place des organes de prévention et de promotion de l'égalité femme-dans au sein des ministères, etc.

Ces efforts doivent être soutenus dans la mesure du possible par les acteurs et intervenants en la matière. Ainsi, le Collectif des Associations et ONGs féminines du Burundi, CAFOB en sigle, est une association sans but lucratif qui a été créée en date du 8 Février 1994 et agréée le 20 Janvier 1997 par l'ordonnance ministérielle no 530/044 du ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique. Le CAFOB a pour vision un Burundi paisible et prospère qui respecte les droits de la personne humaine et où la femme a les mêmes chances que l'homme et décide ensemble pour le futur. Sa mission consiste à renforcer les capacités opérationnelles des Associations et ONGs membres afin qu'elles soient des interlocutrices efficaces en matière de paix, de genre et de développement et toutes les autres questions concernant la femme.

Le CAFOB exécute un projet dénommé **PRESCIBU TUYATUZE: "Renforcement de la Société Civile Burundaise contre les VBG"** en consortium avec IRC et l'Association des femmes handicapées « Les Vaillantes » sous le financement de l'Union Européenne.

Dans la mise en œuvre de ses activités, le CAFOB aura besoin de 3 avocat(e)s contribueront à la fourniture des services d'assistance juridique et judiciaire dans les centres d'accompagnement des victimes de VBG dans les provinces de Bujumbura Mairie, Muyinga, Gitega. C'est dans ce cadre que le CAFOB, désire recruter trois (3) avocat(e)s expérimentés et sensible à l'égalité de genre.



Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi

~ CAFOB ~

B.P. 561 Bujumbura * Tél. : 22217758 * 22218409 * E-mail : cafob.cafob1@yahoo.fr

II. Tâches et responsabilités particulières

Sous la supervision directe du Gestionnaire de projet au premier chef et de la coordinatrice nationale du CAFOB en 2nd degré, l'avocat(e) aura les responsabilités suivantes :

- S'entretenir avec les victimes ciblées par les psychologues selon les critères précis et identifiés au début de l'intervention ;
- Réunir les éléments de la procédure ;
- Assister la victime pendant l'enquête et l'instruction ;
- Saisir les juridictions selon leurs compétences et selon la nature des litiges pris en charge ;
- Se constituer la partie civile ;
- Assurer la défense des victimes en participant à toutes les audiences publiques au cours desquelles le dossier sera appelé, sauf en cas de force majeure, où elle devra aviser le tribunal par écrit et réserver une copie au CAFOB ;
- Assister la victime, si besoin, lors des descentes de constats et descentes d'exécution des jugements rendus ;
- Exercer ou déclencher des voies de recours contre les décisions judiciaires ;
- Se coordonner avec les psychologues des centres d'accompagnement notamment en se partageant les devoirs d'audience et l'état des dossiers pendants et pris en charge ;
- Faire diligence, en partenariat avec les psychologues, auprès des juridictions et parquets ;
- Produire les rapports (mensuels/trimestriel et circonstanciels) selon les formats établis ;
- Se rendre disponible aux descentes en communes selon les consignes et directives de la coordination du CAFOB ;
- Assurer une communication saine avec le CAFOB et ses services notamment sur l'état des dossiers pris en charge, les devoirs d'audience, les voies de recours possibles.

III. Profil Requis

- Avoir fait des dossiers pro déo ;
- Etre inscrit au Barreau ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 3 ans au barreau ou à la magistrature ;



Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi

~ CAFOB ~

B.P. 561 Bujumbura * Tél. : 22217758 * 22218409 * E-mail : cafob.cafob1@yahoo.fr

- Détenir une expérience de travail dans un contexte féminin (auprès des femmes est un atout);
- Etre disponible à faire les descentes en communes
- Résider dans la province d'intervention

IV. Durée des prestations

Les présents termes de référence sont établis pour une période de 7 mois, à partir du 1^{er} août 2023 jusqu'au 28 février 2024. Toutefois, ils seront renouvelables d'année en année selon que le projet poursuivra son cours et en cas de satisfaction des responsabilités attachées aux avocat(e)s en recrutement.

V. Procédure de soumission des candidatures

Les candidat(s) intéressé(e)s sont prié(e)s d'envoyer leurs dossiers de candidature composés de :

- CV détaillé (max. 3 pages)
- Lettre de motivation (max. une page) à Madame la Représentante Légale du CAFOB en mentionnant la province d'affectation
- Attestation d'appartenance au barreau
- Photocopies certifiées des diplômes.
- Autres documents pertinents pouvant faciliter le recrutement

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse mail du CAFOB: cafob.cafob1@yahoo.fr avec comme objet " **Candidature au poste d'Avocat(e) pour le projet « PRESCIBU TUYATUZE »** au plus tard le Vendredi 14 juillet 2023 à 12h00.

Pour le CAFOB,

NSENGIYUMVA Agathe

Représentante Légale

